



Bruxelles, le 29 mai 2007

Communiqué de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

L'Adoption de la Charte de Leipzig et de l'Agenda territorial renforcent la légitimité des autorités locales dans la politique européenne.

L'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de grandes villes de France, la Fédération des maires de villes moyennes et l'Association des petites villes de France se réjouissent de l'adoption de la Charte de Leipzig et de l'Agenda territorial de l'UE. Les décisions prises par les ministres de l'aménagement du territoire et du développement urbain réunis en Conseil informel à Leipzig les 24 et 25 mai témoignent du souci de mieux coordonner les politiques d'aménagement du territoire tout en contribuant à une plus grande prise en compte de la dimension territoriale et urbaine des politiques communautaires.

Ces associations, membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français, souscrivent largement au contenu politique de l'Agenda territorial, qui leur semble en mesure de promouvoir une vision intégrée des enjeux d'aménagement et de développement territorial en Europe.

Elles se félicitent que la Charte de Leipzig reconnaisse non seulement le rôle économique, social et culturel des villes, mais aussi les défis auxquels ces dernières se trouvent confrontées, notamment dans les quartiers défavorisés. Les associations s'associent pleinement à la volonté de promouvoir les plans de développement urbain intégré afin de promouvoir de villes européennes durables.

Bien que l'Agenda territorial et la Charte de Leipzig soient les fruits du processus intergouvernemental entre l'UE et les gouvernements nationaux, la Maison européenne des pouvoirs locaux français tient à rappeler que les politiques d'aménagement du territoire relèvent en premier lieu de la responsabilité des autorités locales, au regard des compétences qu'elles détiennent. C'est le cas des communes et des intercommunalités en matière de planification urbaine, des départements pour les infrastructures ou des régions pour le développement économique et la répartition des activités.

Aussi, la réussite de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig dépend largement de l'implication des autorités locales et régionales dans la mise en œuvre des priorités établies lors du sommet de Leipzig. La Maison européenne des pouvoirs locaux français espère que la Présidence française, de juin à décembre 2008, poursuivra la dynamique engagée à Leipzig en faisant appel à l'expertise des collectivités territoriales.

Contacts Presse :

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59

ADF

Valérie BONNET
Tél. 01 45 49 60 43

AMGVF

Sandrine LEMORVAN
Tél. 01 44 39 34 56

FMVM

Nicole GIBOURDEL
Tél. 01 45 44 99 61

APVF

Matthieu DENIS
Tél. : 01 45 44 6399